



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/les-allocations-familiales-partie.637.html>

Les allocations familiales partie II : Et demain ?

- Nos publications - Famille -

Date de mise en ligne : mardi 16 juillet 2013

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)



La 6e réforme de l'État est le fruit d'un accord obtenu de longue haleine par les différents partis politiques du pays. Celle-ci implique un **très large transfert de compétences**, qui n'est pas simple à organiser.

Comme la première partie de cette analyse l'a mis en lumière, **les allocations familiales** sont capitales pour une bonne partie des familles en Belgique. Il est donc indispensable que le transfert se passe sans encombre.

Dans cette seconde partie, **la CODE se penche sur les différents aspects du transfert des allocations familiales aux entités fédérées**. En conclusion, nous nous faisons le relais des revendications de notre membre, la Ligue des familles.